

# Le petit Cambonnais

**JOURNAL MUNICIPAL**

**- Avril 2019 - N° 45 -**

## **Votre mairie**

### **Horaires d'ouvertures :**

Lundi, Mardi,  
jeudi et vendredi :  
8h30 à 12h00 et  
13h30 à 18h00.

Mercredi :  
8h30-12h

### **Tél :**

05.63.53.00.00

### **Email :**

[Sandrine.gauthier@  
mairiedecambon.fr](mailto:Sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr)

[Elus@mairiedecam  
bon.fr](mailto:Elus@mairiedecambon.fr)

### **Site Internet :**

[www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)



## **SOMMAIRE**

- |          |                            |          |                       |              |                            |
|----------|----------------------------|----------|-----------------------|--------------|----------------------------|
| <b>2</b> | <b>Edito</b>               | <b>5</b> | <b>Le budget 2019</b> | <b>8</b>     | <b>Personnel communal</b>  |
| <b>3</b> | <b>Conseils municipaux</b> | <b>7</b> | <b>Voirie 2019</b>    | <b>9</b>     | <b>Les croix de pierre</b> |
| <b>4</b> | <b>Elections</b>           | <b>8</b> | <b>P.L.U.I</b>        | <b>10-11</b> | <b>La vie des Assos</b>    |
|          |                            |          |                       | <b>12</b>    | <b>La vie à Cambon</b>     |

## ÉDITO



*Le petit cambonnais du mois d'avril est toujours dédié au budget de la commune. Vous trouverez en pages intérieures les tableaux des grandes masses financières de ce budget, monté par notre adjoint aux finances, Philippe Granier, avec l'aide cette année du directeur financier de l'agglomération, Stéphane Avizou. Ce dernier nous a guidés sur des points qui peuvent être très techniques.*

*Philippe Granier a proposé de baisser le taux de la taxe sur le foncier bâti. Vous trouverez son raisonnement dans l'article sur les finances. La baisse d'un taux d'imposition est une bonne surprise pour les propriétaires fonciers de Cambon, mais c'est une décision à prendre avec précaution car les dotations de l'Etat sont également calculées en fonction de l'effort fiscal de la commune. Mais le conseil a considéré qu'il s'agissait d'une décision juste et appropriée, surtout en ces temps de ras-le-bol fiscal.*

*Cette décision est rendue possible grâce à une gestion rigoureuse du budget de Cambon, qui a également permis une baisse considérable de la dette. En 2019, l'endettement est ramené à 831 000 € soit 382 € par habitant. A titre de comparaison, le ratio moyen des communes de 2 000 à 3 500 habitants était de 702 € en 2017 (dernier chiffre connu).*

*Les taux votés sont calculés en fonction des besoins de fonctionnement - vous trouverez dans ce journal un point sur le personnel communal - et des projets d'investissements. A travers les années, la commune a fait de gros investissements (école, crèche) et le dernier en date, la salle polyvalente, fera la satisfaction des utilisateurs à partir de septembre.*

*La commune investit également dans son patrimoine, comme vous le verrez dans l'article, écrit par Jean-Paul Maurel, sur les croix de Cambon. M. Maurel est propriétaire d'une concession au cimetière, et nous avait alertés depuis un moment sur l'état de fatigue de nos croix en pierre. Il nous a beaucoup aidés en obtenant la visite de Pierre Novella (ingénieur architecte des Bâtiments de France) et Olivier Cebe de la Fondation du Patrimoine. Je le remercie sincèrement pour toute son aide, ses reportages photographiques, ses recherches qui alimentent cet article.*

*Bonne lecture à tous !*

*Sarah Laurens*



# Conseils municipaux

Séance du 22 janvier 2019

## ➤ Autorisation du Maire

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, considérant que l'adoption du budget primitif ne sera pas programmée avant le 10 avril 2019, et considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, le conseil municipal autorise madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

– Extension crèche – mise aux normes et rénovation salle polyvalente – immobilisation corporelle :  
Montant total des crédits ouverts 2018 : 1 060 893,00 €  
Montant total de l'autorisation de crédit 2019 : 265 223, 25 €

## ➤ Service de remplacement

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Tarn a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique, moyennant une participation horaire fixée chaque année par le conseil d'administration de cet établissement.

Le conseil municipal autorise le maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement et l'autorise à signer la convention

correspondante le moment venu. Un crédit suffisant sera inscrit au budget communal pour faire face à la dépense.

## ➤ Tableau des emplois

Les modifications suivantes du tableau des emplois sont adoptées.

Pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancement de grade, après avis de la commission administrative paritaire compétente, les postes suivants sont transformés :

A compter du 1er février 2019

- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>o</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>o</sup> classe à temps complet
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe à temps non complet (27/35<sup>o</sup>) ;
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (27/35<sup>o</sup>).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Cambon, chapitre 012.

Séance du 19 mars 2019

## ➤ Compte de gestion 2018

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2018 présenté par le trésorier d'Albi ville et

périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2018.

Le maire déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## ➤ Compte administratif 2018

1- Section de fonctionnement  
Dépenses : 1 114 905,44 €  
Recettes : 2 011 577,17€  
(dont 799 131,12 € de résultat reporté)  
soit un résultat de clôture de : 896 671,73 €

2- Section d'investissement  
Dépenses : 484 634,52 €  
Recettes : 578 208,89 €  
(dont 130 415 € d'excédent reporté)  
soit un résultat de clôture de : 93 574,37 €

3- Restes à réaliser 2018 reportés sur l'exercice 2019  
Dépenses : 606 404,77 €  
Recettes : 0,00 €  
Solde des restes à réaliser : 606 404,77 €

Le conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales, décide l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 au compte 1068 du budget primitif 2019 pour un montant de 512 830,40 €  
Décide le report du résultat de fonctionnement 2018 au compte 002 du budget primitif

2019 pour un montant de  
383 841,33 €  
Décide le report du résultat  
d'investissement 2018 au  
compte 001 du budget primitif  
2019 pour un montant de  
93 574,37 €.

➤ **Poste d'agent technique**  
Monsieur Didier Tabes a  
demandé à faire valoir ses  
droits à la retraite au  
01/05/2019.  
Il est proposé au conseil de  
procéder à son remplacement  
et de déclarer la vacance de  
ce poste d'adjoint technique  
polyvalent ayant notamment  
en charge l'entretien des

bâtiments et des espaces  
verts de la commune.  
Il est nécessaire de faire la  
publication de l'ouverture d'un  
poste de 35h/s en tant  
qu'adjoint technique 2ème  
classe auprès du Centre de  
Gestion du Tarn.

➤ **Cession de parcelle**  
M. Coulon, habitant 103 route  
de Mouzieys, est venu  
solliciter l'acquisition par la  
mairie d'un bout de sa  
parcelle AY7 pour l'euro  
symbolique. En effet une  
partie de sa parcelle, en  
dehors de son mur de clôture,

est utilisée régulièrement par  
le bus scolaire pour faire un  
point de régulation.  
Le conseil municipal accepte  
de prendre en charge les frais  
du géomètre pour détacher  
cette partie et l'intégrer au  
domaine public.



## Elections européennes

Les prochaines élections européennes se déroulent le dimanche 26 mai 2019 en France. Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour.



La France élit 79 députés européens, soit cinq de plus qu'aux élections de 2014. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) entraîne une recomposition du Parlement européen au profit de plusieurs États membres sous-représentés, dont la France.  
Les candidats présentés sont élus selon les règles de la représentation proportionnelle (principe commun à tous les États membres), au scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Pour voter, vous devez prouver votre identité. Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- ⇒ Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- ⇒ Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- ⇒ Carte vitale avec photographie
- ⇒ Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- ⇒ Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie

- ⇒ Permis de conduire sécurisé (en cours de validité) conforme au format "Union européenne"
- ⇒ Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Les nouvelles cartes électorales seront envoyées début mai.

*En raison des travaux de la salle polyvalente, les bureaux de vote seront déplacés et séparés cette année.*

- ⇒ **Le bureau de vote 1 se situera dans la salle des mariages, sous la mairie.**
- ⇒ **Le bureau de vote 2 se situera dans la première salle de l'ancienne école face à la mairie.**



# Le budget 2019

Il a été voté le 10 avril 2019 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✓ Ne pas augmenter la pression fiscale ;
- ✓ Contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- ✓ Continuer la mise à niveau des bâtiments publics de la commune ;
- ✓ Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région.

## Les impôts locaux

En 2019, la revalorisation des bases imposables est de 2,2 % compte tenu de la hausse de l'inflation entre novembre 2017 et novembre 2018.

Au vu de l'évolution de l'inflation réelle de +1,2% fin janvier et des prévisions pour l'année 2019, qui s'orientent plutôt vers un taux de 1,5%, la commune a souhaité compenser en partie cette hausse en baissant le taux de la taxe foncière de 1%.

Taxe d'habitation : 10,64 % ;

Taxe foncière bâti : 21,90 % (22,12 % en 2018)

Taxe foncière non bâti : 82,27 %.

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

C'est le budget de fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les **recettes** de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées

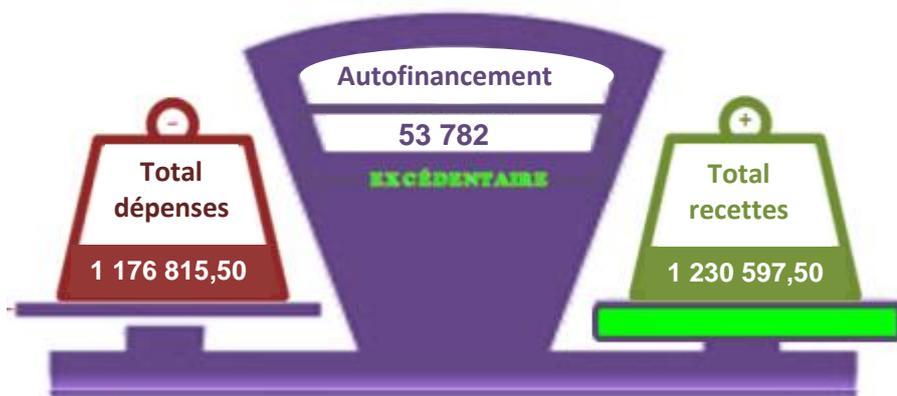
par l'Etat. Elles représentent 1 230 597,50 €.

- Les **dépenses** de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (32,6 % des dépenses), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de

matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses 2019 sont estimées à 1 176 815,50 euros.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	261 400,00	Recettes des services	75 508,00
Dépenses de personnel	383 315,00	Impôts et taxes	783 879,00
Autres dépenses de gestion courante	239 678,20	Autres recettes de gestion courante	50 000,00
Dépenses financières	37 000,00	Dotations et participations	318 201,00
Dépenses exceptionnelles	73 120,00	Autres recettes	2 500,00
Atténuation de produits	182 302,30	Recettes financières	2 088,50
Total dépenses réelles	1 176 815,50	Total recettes réelles	1 230 597,50
Dotation aux amortissements	23 081,25		
Virement section investissement	416 121,08	Excédent brut reporté	383 841,33
<b>Total général</b>	<b>1 616 017,83</b>	<b>Total général</b>	<b>1 616 017,83</b>



L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement. Il permet de mesurer la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

Ce budget est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme, il prépare l'avenir. Ce sont des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

- Les **dépenses** : les acquisitions de terrains, de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de

travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- Les **recettes** :

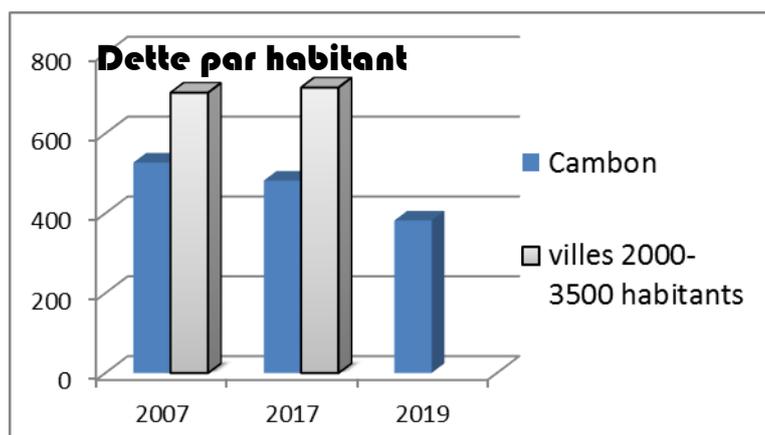
1. Les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA (fond de compensation de la TVA).

2. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de la salle polyvalente, la rénovation de la crèche...).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser	606 404,77	Virement section de fonctionnement	416 121,08
Remboursement d'emprunts	113 000,00	Solde d'exécution 2018	93 574,37
Réserves foncières	199 000,00	FCTVA	77 761,00
Salle polyvalente	98 000,00	Subventions	290 022,00
Locaux ancienne école*	260 000,00	Taxe aménagement	60 000,00
Autres dépenses	29 451,33	Amortissements	23 081,25
Autres travaux	176 000,00	Immo. financières	8 466,00
		Excédent de fonctionnement	512 830,40
<b>Total général</b>	<b>1 481 856,10</b>	<b>Total général</b>	<b>1 481 856,10</b>

\* Le réaménagement des locaux de l'ancienne école fait l'objet d'une provision pour le futur.

## les principaux projets de l'année 2019



A noter : Deux emprunts souscrits en 2004 et 2006 seront soldés en 2019.

Les travaux de voirie de 2019 déjà faits : Rue des Jonquilles pour traiter un problème de pluvial ; le confortement du chemin du Peyroulié (l'accès aux deux maisons était un simple chemin de pierres) ; le Pont de Sottes (voir ci-dessous).

Le gros chantier de l'année sera la reprise entière des rues du lotissement de la Borie (Beethoven, Vivaldi et Mozart) qui sont parmi les plus anciennes de la commune et les plus abîmées. La rue Mozart en particulier est très fréquentée et fait partie du circuit de bus.

Le petit pont de Sottes, à l'extrémité de la commune sous la Lauzié, enjambe un petit cours d'eau qui sépare Cambon de Bellegarde.

Quelques mois après la fin des travaux sur le pont de la Lauzié, le pont de Sottes a subi le même sort : un des parapets a été complètement cassé et même envoyé dans le ruisseau. Les dimensions du pont sont 4,90m de large et 10,70m de long.

L'agglomération du Grand Albigeois et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois se sont entendus sur la réparation de cet ouvrage d'art, et sur la prise en charge à 50 % chacun des frais. Pour réparer le pont, il a fallu également prendre en charge l'abattage d'un arbre. Le montant de 17 227 € sera pris sur « l'enveloppe voirie » de Cambon à l'agglomération.

Les travaux ont consisté en la dépose des parapets abîmés, la réalisation de longrines et rejointement de maçonnerie, pose de gardes corps afin d'élargir le passage de 40 cm, réalisation de l'étanchéité de l'ouvrage et réalisation d'un enrobé sur la chaussée.

Un grand merci à Catherine Gérard, technicienne à la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération qui a supervisé ce chantier, ainsi que le précédent du pont de la Lauzié.



**Le PLUI, document d'urbanisme à l'échelle du grand Albigeois, entre dans sa quatrième et dernière année d'élaboration.**

Ce document contiendra les règles communes d'occupation et d'utilisation des sols sur tout le territoire de l'agglomération pour les 10 à 15 années à venir.

Le PLUI doit servir à maîtriser l'étalement urbain, à préserver les terres agricoles et les milieux naturels, à garantir une meilleure cohérence entre habitat, zones d'activités, transports et environnement.

En 2019, l'association du public se poursuivra avec l'enquête publique (été 2019).

Le public pourra consulter le PLUI et les avis formulés par les Personnes Publiques Associées (Département, Région, Chambres consulaires...):

- En papier: dans plusieurs lieux d'enquêtes répartis équitablement sur l'ensemble du territoire ;
- En numérique : sur une plateforme dédiée.

Une commission de plusieurs commissaires-enquêteurs sera mandatée pour recueillir les avis du public et répondre

à leurs questions en toute indépendance.

Il sera possible de déposer sa contribution, sa réaction ou sa sollicitation :

- Par voie papier : sur des registres ;
- Par voie postale : en adressant un courrier ;
- Par internet : sur une plateforme dédiée ;
- ou bien directement auprès des commissaires enquêteurs.

## Personnel communal

**La commune emploie trois agents techniques, qui entretiennent les bâtiments communaux et les espaces verts.**

Bernard Panis est parti à la retraite fin février 2019. Il s'occupait essentiellement de l'entretien du stade et du club house et, en collaboration avec les autres agents, entretenait les espaces verts qui se sont multipliés ces vingt dernières années. Nous lui souhaitons une excellente retraite et le remercions pour les années passées au service des habitants de la commune.

Son poste a été rempli au 1<sup>er</sup> mars par Benoît Trouban, 26 ans, titulaire du CAP Travaux Paysagers obtenu au Lycée de Fonlabour en alternance. Depuis neuf ans ce jeune homme plein d'énergie travaillait en auto-entrepreneur jardinier-paysagiste. Il avait fait un remplacement à la mairie de Cambon l'été dernier, et avait donné toute satisfaction. Les Cambonnais remarqueront qu'avec son expertise, les arbustes et plantes sont taillés aujourd'hui de façon professionnelle.

Il rejoint Alain Campo, avec qui il fait équipe sur les espaces verts de la commune.

Notre troisième agent, Didier Tabes, a également fait valoir son droit à la retraite, qu'il prendra à partir de mai 2019. Les élus sont actuellement en phase de recrutement sur son poste, dédié à l'entretien des bâtiments publics. Son remplaçant devrait arriver début juin.

*Ci-dessous : Benoît Trouban et Alain Campo*



# les croix de pierre

**P**roches du clocher tutélaire de l'église Saint-Pierre, elles sont quatre.

Quatre croix de pierre jalonnent le bourg. Depuis des siècles elles sont là, sans que personne ne sache trop pour quoi ni par qui. Nombreuses peuvent être les raisons de leur présence, elles étaient certainement un acte de foi en Dieu, l'implorant de protéger le village d'évènements présents ou à venir, rappelant un souvenir heureux, marquant un lieu de circonstances funestes, étapes de processions, marques territoriales intemporelles... Des recherches tous azimuts, bien qu'incomplètes, ont permis d'avancer quelques explications.

Selon des cambonnais(es) de longue date, la croix du cimetière actuel était dans l'ancien lieu de sépulture situé près de l'église. Lors de la translation de ce cimetière, autour de l'année 1933, cette croix a été déplacée vers le nouveau. Elle est datée de 1552.



Croix du cimetière

Avant rénovation

Après rénovation

Les trois autres sont vraisemblablement des croix de rogations : d'aucun(e)s m'ont dit avoir participé aux journées dédiées. L'une est datée de 1612, vérification en cours pour les deux autres.

Les croix sont partout ; pourtant nombre d'entre nous n'y apportons aucune attention particulière. Elles font partie du paysage ; passant et repassant, nous ne les voyons même plus. Croix de chemin, de mémoire, de rogations, de limite, de village, d'église, de cimetière, de pont, de sommet, de maison, de source, de fontaine, de bornage et d'autres encore : tout est prétexte, tout est symbole



Rte de  
Bellegarde



Au bourg



Rte de Mouziéys

Signe de protection, la croix est très représentée du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Parmi elles, nous distinguons les croix dues à la volonté des communautés et celles érigées par des familles. Elles agrémentent les bourgs et les hameaux, symbolisant la foi de la communauté, parsèment aussi la campagne, croisée des chemins, lieux publics ou privés. Elles guident le voyageur, le protègent de l'inconnu et des mauvaises rencontres, repoussent les orages destructeurs des récoltes, éloignent ou rappellent une épidémie, marquent le lieu d'un drame, la mémoire d'une personne, témoignent d'un vœu exaucé...

Généralement les croix sont orientées vers l'est. Le Christ, lorsqu'il y en a un, est face à l'ouest. En regardant le Seigneur crucifié, le passant a les yeux tournés vers l'est, horizon biblique, la direction de Jérusalem. Hélas, nombre de croix ont été déplacées sans tenir compte, dans leur repositionnement, de la symbolique direction.

Au-delà de ce que représentent les croix pour celles et ceux qui croient au Ciel, ou symbole religieusement insignifiant pour d'autres, la plupart se rejoignent sur un point : elles font partie de notre patrimoine, une marque mémorielle des temps révolus, elles rappellent nos racines, notre histoire.

Quoi que nous pensions, quelles que soient les raisons, préservons ce patrimoine du passé, du présent et de l'avenir, celui de nos enfants !

*Habitantes, habitants de Cambon et autres lieux vous pouvez aider à leur restauration. Grâce à une souscription vous pouvez apporter votre soutien à cette opération patrimoniale.*

**FONDATION du PATRIMOINE** CROIX DE CAMBON D'ALBI

Je remercie collectivement les personnes qui ont "éclairé ma lanterne", je ne citerai personne de crainte d'en oublier, ils se reconnaîtront !

**Jean Paul Étienne MAUREL**

## Les blés d'or



### Activité Physique Adaptée

Avec l'aide du conseil général, nous avons mis en place 2 fois par semaine, une activité physique adaptée pour les plus de 60 ans. Les 18 participants sont enchantés de se retrouver pour se maintenir en forme physique et retarder ainsi leur



dépendance.

**L'atelier mémoire** en liberté continue. La forme physique c'est bien, mais il faut aussi entretenir la mémoire. Le petit groupe se retrouve pendant 2 heures tous les 15 jours pour faire une dictée et des exercices.

### Prévention routière

Les séniors veulent garder leur autonomie pour se déplacer c'est pourquoi le bureau des Blés d'or a décidé de faire appel à la Prévention Routière. La journée du 29 novembre était bien remplie.



Un pharmacien nous a parlé des dangers des médicaments, drogue, alcool. Nous avons révisé notre code sans oublier les panneaux nouveaux. Après avoir testé nos réflexes, vérifié notre vue et l'ouïe, nous sommes allés conduire en ville et à la campagne. Chacun d'entre nous est passé par un ou plusieurs giratoires. C'était une très bonne journée. Les aînés ne sont pas si mauvais.

### L'année 2019.

Notre club compte un certain nombre

d'activités régulières : voyages, activité physique adaptée, atelier mémoire, informatique, jeux de cartes, promenade du jeudi etc.

### Nous vous invitons à y venir, vous serez les bienvenus.

Nous aurons une sortie exceptionnelle, le 22 octobre au Zénith à Toulouse pour voir les Bodins. Départ en bus de Cambon. Le Club prend en charge 20 € / adhérent. Les adhérents payent donc 49 € et les non adhérents 69 €, sur la base de 30 participants. Inscrivez-vous de suite.

### Sorties avec les clubs de Fréjairolles et Mouzieys.

Comme l'année passée, nous allons faire nos sorties en commun. Chacun s'inscrit auprès de son président.

### Une sortie de 2 journées :

Elle est organisée par le club de Mouzieys les 6 et 7 juin en Andorre. Nous serons accueillis par le guide et visiterons le

musée du tabac, Andorre la Vieille, les vieux quartiers. Diner et soirée flamenco.

Le 2<sup>e</sup> jour, Ordino, village à 1298 m et son histoire. Visite guidée du musée Plandolit, édifice seigneurial de 1613 et qui a conservé des pièces originales. Continuation vers Os de Civis, village qui a la particularité d'être situé en territoire Espagnol et son seul accès se fait par l'Andorre.

171 € par personnes base 35 participants.

### Les sorties d'une journée.

Organisée par le club de Cambon : le 7 mai visite guidée de Conques avec son très beau village, son abbaye et le trésor de Ste Foy. L'après-midi, Espalion et ses 3 musées.

Ceux qui ne sont pas encore inscrits peuvent le faire : 60 € base 40 personnes

Organisé par le club de Fréjairolles : le 5 septembre croisière commentée sur la rivière Lot de Bouzies à St Cirq Lapopie. Après le repas, visite guidée du village et ensuite du château de Cènevères. 63 € base 45 participants.

### Promenades du jeudi

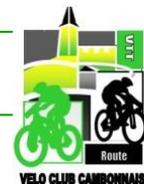
Jeudi 14 mars un petit groupe est allé à pieds dans le secteur de Cantarane (entre Bellegarde et Teulet). A 17 h nous étions de retour pour le café ou le chocolat avec un petit gâteau. Cette marche sera renouvelée le jeudi 4 avril et les jeudis suivants

Vous pouvez appeler : Marie-Louise Huc 05.63.53.02.40 ou Marcel Malié 05.63.78.83.11

Le blog des Blés d'Or :

[www.blesdor-cambon.blogspot](http://www.blesdor-cambon.blogspot).

# Vélo Club



La pression et l'inquiétude étaient bien perceptibles samedi 6 avril, la veille de la 23<sup>e</sup> cambonnaise. La pluie du matin a perturbé la préparation mais heureusement, en fin d'après-midi, le soleil a pris le dessus.

Ce dimanche 7 avril à 7h30 au stade de Cambon, bonne surprise !! Les cyclistes et les



marcheurs affluent, les membres du vélo club sont soulagés, près de 250 participant(e)s se sont aux inscrit(e)s aux différents parcours. Les circuits VTT sont restés praticables, malgré les pluies des jours précédents, la grande majorité des VTTistes a choisi les parcours de 35 km et 50 km, les 2 parcours les plus longs.

Sur les routes sèches, les routards ont apprécié le long parcours de 90 kms même s'il

était exigeant avec ses 1400 mètres de dénivelé positif.

Les ravitaillements sur les différents parcours ont été bien appréciés, tout comme, la collation offerte à l'arrivée composée de saucisses grillées, boissons et fruits.

Les plus chanceux ont gagné au tirage au sort de la tombola de jolis lots offerts par nos partenaires que nous remercions chaleureusement.

Les bénévoles du club, toujours aussi actifs et nombreux ont conclu la manifestation dans la bonne humeur en partageant un apéritif dinatoire. Merci à eux.

A l'année prochaine pour la 24<sup>e</sup> édition.



Notez bien: le site du VCC a changé d'adresse : [www.velocambonnais.wifeo.com](http://www.velocambonnais.wifeo.com)

# DansoCambon



Le club de danse DansoCambon organise, comme chaque année pour clôturer la saison, son gala de fin d'année. C'est l'occasion pour tous les danseurs de montrer leur travail, c'est aussi un très joli spectacle à ne pas manquer !

Le gala aura lieu le samedi 25 mai au grand théâtre d'Albi à partir de 20h45.





## Commémorations.

Le vendredi 22 mars la municipalité a célébré la commémoration du 57<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en présence des élus de la commune, de Jean-Paul Raynaud (Département), M. Esquerre (Albi), d'une délégation de la gendarmerie, des porte-drapeaux de la FNACA, des enfants et de nombreux habitants.



M. Aimé Papailhau a été mis à l'honneur pendant la cérémonie et a reçu la Croix du Combattant.

## Le loto de l'école

L'APE (Association des Parents d'Elèves) de Cambon a organisé son loto annuel le dimanche 24 mars dans la salle omnisports. Beaucoup de petits et de grands sont repartis avec un lot, grâce aux nombreux partenaires et à l'investissement d'un grand nombre de parents.

Bravo à l'APE de faire vivre la vie autour de l'école par à ce type de manifestation.

## Randonnée.

La randonnée d'été organisée tous les ans par Cambon Aventure en concertation avec la mairie, aura lieu le **19 juin**. Les détails seront affichés à la mairie, sur le site internet et sur la page Facebook à partir de la mi-mai.

Inscriptions à la mairie en juin.



## Patrimoine.

Réservez dès à présent votre soirée du vendredi **20 septembre**. L'association Jacopo Bassano et la mairie organiseront une soirée découverte des métiers du patrimoine avec un focus sur la réfection des croix de Cambon. Visite des sites, explication du travail, conférences.

La réhabilitation des quatre croix de Cambon bénéficie de l'aide de la Fondation du Patrimoine.

Toutes les personnes qui souhaitent soutenir l'effort de préservation du patrimoine peuvent aider en envoyant leurs dons à la Fondation. Ces dons bénéficient d'une **réduction d'impôt à hauteur de 66% du don** : [www.fondation-patrimoine.org/60402](http://www.fondation-patrimoine.org/60402)

## Salle polyvalente.

Les travaux de la salle ont commencé en octobre. Six mois plus tard, l'aspect est métamorphosé. Les agrandissements extérieurs qui correspondent au sas d'entrée, des toilettes et d'une pièce de rangement ont été construites. Les ouvertures précédentes ont été comblées et les nouvelles ouvertures faites. Les plafonds intérieurs ont été posés, les murs intérieurs en phase d'isolation.



Vont suivre les travaux de plâtrerie, d'électricité, de peinture, l'installation des huisseries, l'aménagement des toilettes...

L'entreprise STPR interviendra dans la deuxième quinzaine de juin pour réaménager toute la place autour de la salle en béton désactivé.



### **Publication de la commune de Cambon**

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : [Elus@mairiedecambon.fr](mailto:Elus@mairiedecambon.fr)

Site Internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Avril 2019 – Tirage : 950 exemplaires